DECISION DU MAIRE

N° 055-2025 à 063-2025 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu *le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;*

Vu *la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;*

Vu *la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;*

Considérant *les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;*

Considérant *l'avis de la commission ADS du 12 août 2025.*

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°055-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0038, déposée le 10 juillet 2025 par Maître Mathias FOURNERON, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 401, situé 1313 chemin des Cadalles.
- N°056-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0039, déposée le 15 juillet 2025 par Maître Murielle SAINTIQUET-LOUP, notaire à Saint Denis Les Bourg (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AO 298, situé 284 rue Denis Girod.
- N°057-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0040, déposée le 17 juillet 2025 par Maître Agnès MULLER, notaire à Pont De Chéruy (Isère), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 569 et 570, situé chemin des Petits Clapiers.
- N°058-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0041, déposée le 23 juillet 2025 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 237, situé 55 rue des Vendanges.
- N°059-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0042, déposée le 28 juillet 2025 par Maître Barbara BREUIL, notaire à Ceyzériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 129, situé 153 rue Docteur Schweitzer.
- N°060-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0043, déposée le 30 juillet 2025 par Maître Louis-Philippe TANDONNET, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 21, situé 27 rue du Saule.
- N°061-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0044, déposée le 1er août 2025 par Maître Capucine LABAQUERE, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AL 5, situé 59 rue Pascal.
- N°062-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0045, déposée le 4 août 2025 par Maître Matthieu ADRIEN, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AC 232, situé 367 chemin des Oures.
- N°063-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0046, déposée le 6 août 2025 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 62, situé 122 rue des Tilleuls.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250818-DE55-632025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/08/2025
Publication : 19/08/2025

MAIRIE DE ST DENIS LÈS BOURG (AIN)

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 18 août 2025.
Le Maire,
Guillaume FAUVET